



République Française
Département du Pas-de-Calais
Commune de FEUCHY

331-2023-35

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|------------------|
| UNANIMITE |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

30.11.23

Pour notification :

L'an 2023, le 28 novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24 novembre 2023.

Présents : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1^{er} Adjoint, Mr Serge CHIVOT, 2^{ème} Adjoint, Mme Mélanie BECU, 3^{ème} Adjointe, Mme Christelle PISZCZEK, Mr Jean-Michel GIVRY, Mme BOUTEMY-MARTIN Béatrice, Mr Didier LANCEL, Mme Corinne MOUQUET, Mr Olivier DUBLEUMORTIER, Mr Jean BERGHE, Mr Frédéric RICHARD et Mme Christine BOULOGNE, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et pouvoir :

Monsieur Bruno CREPIN, Conseiller Municipal, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Christine BOULOGNE, pour le représenter et voter en ses lieu et place.

Absente : Mme Laurence JOSSEE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Mélanie BECU.

Objet : Enquête publique sur les installations classées pour la protection de l'environnement : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un centre de transit-regroupement de déchets d'entretien et réparation automobile sur la commune de TILLOY-LES-MOFLAINES, présentée par la Société ROLL GOM.

La séance ouverte, sur rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de la commune de FEUCHY est saisi d'une demande d'avis de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS, concernant le dossier d'enregistrement présenté par la Société ROLL GOM dont le siège social est situé rue René Laennec à TILLOY-LES-MOFFLAINES (62217).

Ce dossier, soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, porte sur la demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit-regroupement de déchets d'entretien et de réparation automobile sur la commune TILLOY-LES-MOFFLAINES.

Afin de recueillir les avis et éventuelles observations d'un large public sur un registre ouvert à cet effet, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que cette enquête a été mise à disposition pour consultation sur support papier à la mairie de TILLOY-LES-MOFFLAINES, lieu d'implantation dudit projet, aux jours et heures d'ouverture, du 27 octobre 2023 au 28 novembre 2023 inclus et sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le PAS-DE-CALAIS.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe l'assemblée que toute observation écrite ou orale relative à ce dossier pourra être consignée au registre d'enquête par Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, Ingénieur territorial en retraite, désigné Commissaire-Enquêteur ou à défaut par son suppléant désigné.

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier tel qu'il a été proposé et présenté par la Société ROLL GOM.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'émettre un avis favorable sur le projet susmentionné, tel qu'il a été proposé et présenté par la Société ROLL GOM sous réserve du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Roger POTEZ.

